DIRECTION DES ROUTES
Service : Budget-Assemblées
Réf. MCP/0724_ Aff_Mod_PRG

VAR CONSEIL GÉNÉRAL

AFFAIRE N° 1

TOULON, le - 5 SEP. 2013

RAPPORT DU DELEGUE GENERAL AUX ROUTES, TRANSPORTS, FORETS ET AFFAIRES MARITIMES

COMMISSION DEPLACEMENTS, COMMUNICATIONS ET RESEAUX

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013

OBJET : Programmes d'investissement de voirie départementale – Affectation et révision des autorisations de programme individualisées au titre des programmes antérieurs et 2013

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'affectation du montant des autorisations de programme individualisées de nouvelles opérations au titre des programmes **« 2013 »** et la révision des autorisations programme affectées à des opérations au titre des programmes **« 2011 »** et **« 2012 »** comme suit :

OBJECTIF STRATEGIQUE 10.01 : OFFRIR UN RESEAU ROUTIER SECURISE ET ADAPTE A LA REALITE DE NOS TERRITOIRES

APG 2009 – Programme 2013 d'études routières générales

- au chapitre 20 – fonction 621 – article 2031 (Objectif Stratégique 1001001) :

- d'affecter l'autorisation de programme individualisée à l'opération mentionnée ci-après au titre du programme 2013 par utilisation du reliquat du montant révisé 2013 de l'autorisation de programme globale millésimée « 2009 », disponible et non affecté :

INTITULE DE L'OPERATION	Montant A.P. affectée	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT			
		2013	2014	2015	2016
R.D. 560- SILLANS La Cascade – PR 55+500 à 56+000 – Etude Aménagement de la traversée du village	150.000 €	20.000 €	45.000 €	55.000 €	30.000 €

Commentaire : * R.D. 560 à Sillans la cascade : La R.D. 560 franchit la Bresque par un ouvrage ne permettant pas le croisement de deux véhicules ce qui a conduit à la mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores. En outre, l'ouvrage, dépourvu de trottoir, n'est pas aménagé pour permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler en toute sécurité. IL

390, avenue des Lices • BP 1303 • 83076 Toulon Cedex • Tél. 04 94 18 60 60 • Fax. 04 94 18 62 78 • www.cg83.fr

en est de même sur la R.D. 560 en continuité de l'ouvrage menant vers le village (sur une portion de 200 m environ). L'opération consiste à élargir l'ouvrage existant vers l'amont et à recalibrer la chaussée vers le centre ville. Une attention particulière est apportée dans la maîtrise d'œuvre aux volets architectural et paysager compte tenu de la présence du site naturel inscrit et des espaces boisés classés dans la zone du projet.

Cette solution a le mérite de résoudre les problèmes routiers et les déplacements doux par la création de trottoirs tout en préservant l'environnement de l'ensemble du site.

APG 2009 – Programme 2012 de travaux neufs sur R.D.

- au chapitre 23 – fonction 621 – article 23151 (Objectif stratégique 1001001) :

- de réviser l'autorisation de programme individualisée suivante affectée à l'opération inscrite au titre du programme 2012, par utilisation du reliquat du montant révisé en 2013 de l'autorisation de programme globale millésimée « 2009 », disponible et non affecté :

INTITULE DE L'OPERATION	Montant A.P. affectée	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT			
		2013	2014	2015	2016
R.D. 559 – LA SEYNE sur Mer – PR 26+450 - Aménagement du carrefour giratoire Brégaillon Nord (OP. 2012004767)	870.000 € au lieu de 600.000 €	150.000 €	720.000 €	-	-

Commentaire : Les travaux consistent à créer un carrefour giratoire à 3 branches permettant ainsi un nouvel accès à la zone de Brégaillon en vue du développement portuaire. Le projet tient compte de la future réalisation de la section de piste cyclable entre la Pyrotechnie et Brégaillon.

A la demande de la CCIV et de Toulon Ports Méditerranée, il a été décidé d'inclure dans les travaux la réalisation de la voie d'accès à la zone de Brégaillon ainsi qu'une voie d'évitement pour les poids lourds en sortie de cette zone. Une convention avec Toulon Ports Méditerranée est en cours d'élaboration pour la prise en charge financière de ces travaux supplémentaires.

OBJECTIF STRATEGIQUE 10.02 : CONSERVER UN PATRIMOINE ROUTIER ADAPTE AUX BESOINS DE MOBILITE

APG 2009 – Programme 2011 de Grosses Réparations de R.D.

- au chapitre 23 – fonction 621 – article 23151 (Objectif Stratégique 1002002) :

- de réviser l'autorisation de programme individualisée suivante affectée au titre du programme 2011 par utilisation du reliquat du montant révisé en 2013 de l'autorisation de programme globale millésimée « 2009 », disponible et non affecté :